REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE <u>DES</u>

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 5 JUILLET 2021



Compte rendu affiché le

0 8 JUIL. 2021

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal: mardi 29 juin 2021

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021 053

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

Etaient présents :

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE EXPOSITION DES 90 ANS
DE L'ECOLE EDOUARD
HERRIOT

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI

M. THEVENOT (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. FERRIEUX (par proc. à M. GILLARD), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. DEYGAS (par proc. à M. TOLLET), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE)

Etai(en)t absent(s):
Mme GARANDEAU

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le %/A/U......
Identifiant de l'Acte :

Rapport de : Viviane WEBANCK

Le 21 juin 1931, l'école Edouard Herriot, située au cœur du quartier de Vassieux, était inaugurée par Monsieur Edouard Herriot, alors Maire de Lyon (1905-1940 puis 1945-1957) et Président de la Chambre des Députés sous la Troisième République (1925-1926, puis 1936-1940).

L'école fête ainsi cette année son 90ème anniversaire.

Pour commémorer cet événement, elle organise, en collaboration avec l'Association des parents d'élèves Anim'Herriot, une exposition sur l'histoire de l'école. Celle-ci sera disposée sur les grilles de l'école, et sera donc visible par les familles mais également par tous les Caluirards.

Pour la réalisation des 18 panneaux d'exposition qui seront affichés sur les grilles de l'école en fin d'année scolaire, l'Association Anim'Herriot a sollicité le soutien de la Ville par le versement d'une subvention.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ALLOUER une subvention exceptionnelle de 460 € à l'Association Anim'Herriot ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 213A nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 0 8 JUIL. 2021
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.